

2024-04/008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 02 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Michel REZK (pouvoir Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (pouvoir Jacques BERENGER), Karine CACHELEUX (pouvoir Corine GUIGNON), Marie MAYER (pouvoir Céline PELLISSIER).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	20
-------------------	-----------	------------------	-----------

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Fondation du Patrimoine, créée en 1996 a été reconnue d'utilité publique en avril 1997. Elle a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du Patrimoine de proximité.

Monsieur le Maire ajoute que cet organisme participe à la rénovation des bâtiments publics ou privés. Elle a ainsi financé en partie la rénovation de la chapelle Saint-Donat et de l'église Notre-Dame de l'assomption.

Compte tenu de l'implication de cette Fondation auprès des communes de France, Monsieur le Maire propose que la commune de Callian adhère à cette association à compter de l'exercice 2024.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Callian à la Fondation du Patrimoine.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Secrétaire de séance,

